

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau  
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm,  
tenue le 21 janvier 2026 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Monsieur Denis Marcoux    | Maire      |
| Madame Francine Hotte     | poste n° 1 |
| Monsieur Yves Séguin      | poste n° 2 |
| Monsieur Zakary Armstrong | poste n° 3 |
| Monsieur Pierre Marenger  | poste n° 4 |
| Monsieur Gilles Rathier   | poste n° 5 |
| Monsieur Jacques Gour     | poste n° 6 |

Aussi présente :  
Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d’assemblée

Informations de la Directrice générale, greffière-trésorière

Informations du maire

Note au procès-verbal      Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.

Note au procès-verbal      Pour le bon déroulement de la séance, merci de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des comptes payés, à payer et salaires du mois de décembre

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Reddition de comptes PPA-CE
- 3.2 Reddition de comptes PPA-ES
- 3.3 Renouvellement ADMQ
- 3.4 Renouvellement FQM
- 3.5 Renouvellement UMQ
- 3.6 Mise en pause du programme mécanique

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.5 Représentant Biblio

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

8. Hygiène du milieu & Environnement

|                                |
|--------------------------------|
| 9. Divers et Correspondance    |
| 10. Varia                      |
| 11. Période de questions       |
| 12. Fermeture de l'assemblée   |
| LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL |

MD AR26-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu’il y a quorum et que 3 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h00.

MD AR26-01-002

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Yves Séguin  
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR26-01-003

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité de Gestion a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 décembre 2025 et recommande l’approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jacques Gour  
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 188,937.20\$, des prélèvements de 46,663.03\$, les comptes à payer de 0.00\$ ainsi que les salaires nets payés de 67,678.50 \$ en date du 31 décembre 2025 pour les chèques n<sup>os</sup> 5963 à 6039, les prélèvements n<sup>os</sup> 1243 à 1268 et salaires nets du mois pour un total de 303,278.73\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n’ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES.

MD-AR26-01-004

SOUS-VOLET : PROJET PARTICULIER D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pierre Marenger

Appuyé par Yves Séguin

ET RÉSOLU le Conseil de la Municipalité de Denholm approuve les dépenses d'un montant de 26,624,58\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-01-005

**SOUS-VOLET : PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-ES)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier  
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU le Conseil de la Municipalité de Denholm approuve les dépenses d'un montant de 24,545,59\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-01-006

#### ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec doit être renouvelée chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion offre des services d'accompagnements, de formations, de soutien, de modèles et outils, un bulletin juridique mensuel, des conseils et astuces, des références, du réseautage et une veille législative;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier  
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'adhésion à l'ADMQ de Madame Sara Turpin à titre de membre régulier, au coût de 512 \$ plus taxes, ainsi que celle de Madame Geneviève Connolly à titre de membre supplémentaire, au coût de 459 \$ plus taxes, et que, afin de réduire le budget consacré aux adhésions de l'administration, Madame Turpin assume 25 % de la facture de l'option assurance, au montant de 629,55 \$ plus taxes, laquelle était auparavant payée en totalité par la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-01-007

#### ADHÉSION FQM

ATTENDU QUE la Fédération des Municipalités du Québec (FMQ) représente les intérêts des petites municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Yves Séguin  
Appuyé par Pierre Marenger

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'adhésion à la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2026 au coût de 1129,59 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-01-008

#### ADHÉSION UMQ

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la mutuelle d'assurance de l'Union des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE l'UMQ représente les intérêts de tous ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier  
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2026 au coût de 200\$ plus taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-01-009

#### MISE EN PAUSE DU PROGRAMME – PRIMES PROBATOIRES POUR LA MÉCANIQUE

ATTENDU QUE le Conseil Municipal de Denholm a adopté, en août 2025, une résolution autorisant l'octroi de primes probatoires pour la mécanique à deux employés, pour une période de six (6) mois;

ATTENDU QUE cette période probatoire arrive à échéance le 23 janvier 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à une évaluation complète du programme, tant sur le plan opérationnel que budgétaire, avant de statuer sur sa reconduction, sa modification ou son abolition;

ATTENDU QUE cette évaluation nécessite un délai supplémentaire afin d'analyser les résultats obtenus et les besoins futurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour  
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil Municipal de Denholm mette en pause le programme de primes probatoires pour la mécanique à compter du 23 janvier 2026;

QUE cette mise en pause soit en vigueur jusqu'au 10 février 2026, à moins que le conseil n'en décide autrement par résolution;

QUE durant cette période, aucune prime ne soit versée en vertu de la résolution adoptée en août 2025;

QUE la Direction générale soit mandatée conjointement avec l'aide du Comité des Travaux publics pour présenter au conseil les conclusions de l'évaluation et, le cas échéant, des recommandations quant à la suite à donner au programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE

MD-AR26-01-010

NOMINATION D'UNE DÉLÉGUÉE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'OUTAOUAIS (CRSBPO)

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais (CRSBPO) demande aux municipalités membres de nommer un(e) délégué(e) afin de superviser le service de la bibliothèque municipale et d'agir à titre d'interlocuteur(trice) auprès du CRSBPO pour toute question d'ordre administratif;

EN CONSÉQUENCE, Il est

Proposé par : Yves Séguin  
Appuyé par :Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal nomme Madame Francine Hotte, conseillère municipale, à titre de déléguée de la Municipalité de Denholm auprès du CRSBPO.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présent(e)s, le maire s'abstenant de voter.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Note au procès-verbal

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Un membre du comité de la Sécurité Publique présente le rapport annuel

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal

Une période de question a eu lieu.

Note au procès-verbal

La séance extraordinaire concernant l'adoption du budget, du Programme triennal d'immobilisation et du projet de Règlement de taxation 2026 aura lieu le 27 janvier 2026 à 19h

Note au procès-verbal

Une séance extraordinaire subséquente aura lieu à la suite de celle dédiée au budget, concernant l'avis de motion et le projet de règlement en lien avec le Code d'éthique des élus.

Note au procès-verbal

La prochaine séance du conseil aura lieu le 10 février 2026 à 19h.

Note au procès-verbal

La municipalité est à la recherche de candidats résidents pour faire parti du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU). L'appel de candidature est sur le site web [www.Denholm.ca](http://www.Denholm.ca)

MDAR26-01-011

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Francine Hotte

Appuyé par Pierre Marenger

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h29.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Denis Marcoux, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 21<sup>ième</sup> jour de janvier 2026

---

Denis Marcoux, Maire  
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, Greffière-trésorière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 21<sup>ième</sup> jour de janvier 2026

---

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière  
Municipalité de Denholm

